

Rapport d'évaluation

Évaluation de la composante
de la formation générale
des programmes d'études

du Collège Ahuntsic

Juin 1999

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études du Collège Ahuntsic s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), de la mise en œuvre de la formation générale dans tous les collèges offrant des programmes conduisant à des diplômes d'études collégiales (DEC).

La démarche d'évaluation s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le *Guide spécifique* de la Commission¹. Le rapport d'autoévaluation du Collège Ahuntsic, dûment adopté par son Conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 30 juin 1998. Un comité d'experts dirigé par un commissaire de la CEEC, l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 24 et 25 novembre 1998². À cette occasion, il a pu rencontrer la Direction de l'établissement, des élèves³, le comité d'autoévaluation, des professeurs⁴ de la formation générale, ainsi que les coordonnateurs des programmes de DEC. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre de la formation générale.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du Collège Ahuntsic et donne un aperçu de la manière dont la formation générale y est mise en œuvre. Il s'attache ensuite au processus d'autoévaluation retenu par l'établissement. Il expose, enfin, les conclusions auxquelles est arrivée la Commission après analyse du rapport d'autoévaluation et visite à l'établissement.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – La composante de la formation générale des programmes d'études*, Québec, mai 1997, 45 p.
 2. Le comité visiteur était composé de : M. Bernard Demers, Doyen des études de 1^{er} cycle, UQAR; M^{me} Lucie-Marie Magnan, professeure de Français, Cégep de Sainte-Foy, Sainte-Foy; M^{me} Danielle Tessier, adjointe au Directeur des études, Collège de l'Outaouais, Hull. M. Louis Roy, commissaire, présidait le comité; M. Yves Prayal, agent de recherche à la Commission, agissait comme secrétaire.
 3. Il s'agissait d'un groupe d'une trentaine d'élèves, inscrits au cours d'anglais propre du niveau 3.
 4. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et de la formation générale

Le Collège Ahuntsic, situé à Montréal, est un cégep créé en 1967. Il offre 27 programmes conduisant à un diplôme d'enseignement collégial (DEC), dont 22 au secteur technique. En septembre 1996, quelque 6 500 élèves y étaient inscrits à l'enseignement ordinaire, dont près des deux tiers au secteur technique.

Durant l'année 1996-1997, de 1693 à 3728 élèves, selon les disciplines, étaient inscrits dans les cours de formation générale commune et propre, offerts à l'enseignement ordinaire. Cent douze personnes ont offert des cours dans les disciplines de la formation générale commune et propre durant le trimestre d'automne 1996 : 46 en Français, 27 en Philosophie, 20 en Anglais et 19 en Éducation physique. Au trimestre d'hiver 1997, ils étaient 105 : 38 en Français, 25 en Philosophie, autant en Anglais et 17 en Éducation physique.

Quatre modèles-types de grilles de cours ont été mis au point pour l'offre de cours de la formation générale : une grille pour les programmes du secteur préuniversitaire, une autre pour ceux du secteur technique et deux autres pour les groupes admis aux trimestres d'hiver dans chacun des deux secteurs précédents.

Trois regroupements de programmes ont été définis pour faciliter l'adaptation des cours de la formation générale propre : 1) Sciences et technologie; 2) Sciences et techniques humaines, sciences et techniques de la gestion et de la santé; 3) Arts, lettres et communications graphiques.

Le Collège dispensait des cours de formation générale complémentaire dans les cinq domaines établis par le *Règlement sur le Régime des études collégiales* (RREC).

Le Collège ne possède pas encore de projet éducatif en bonne et due forme, ainsi que cela sera expliqué plus loin.

La démarche institutionnelle d'évaluation

Deux équipes ont pris en charge l'autoévaluation : une équipe de base et une équipe élargie. La première se composait de huit membres : la coordonnatrice de l'enseignement préuniversitaire, un conseiller pédagogique, un enseignant de Français, un de Philosophie, un d'Anglais et un autre d'Éducation physique, une enseignante d'Histoire de l'art et une autre de Biologie. Au trimestre d'hiver 1998, cette équipe, réduite à ses quatre premiers membres, est devenue une équipe de rédaction. L'équipe élargie comptait six membres de plus que l'équipe de base : deux responsables de la coordination départementale, l'un représentant la formation spécifique au préuniversitaire et l'autre représentant la formation technique, un enseignant de Cinéma, un enseignant de Physique, deux aides pédagogiques individuels (API), l'une représentant le secteur préuniversitaire et l'autre, le secteur technique. L'équipe de base a préparé le projet de rapport d'évaluation et l'équipe élargie l'a validé.

Les départements concernés ont également participé aux travaux, en effectuant «une partie importante de la cueillette des informations» et en rédigeant, chacun, un rapport d'évaluation. Ce sont des professeurs de la formation spécifique qui ont administré le questionnaire aux étudiants. Par ailleurs, de nombreux services du Collège ont apporté leur contribution au travail d'autoévaluation.

Les plans de cours analysés ont été choisis de la manière suivante. Pour la formation générale commune et propre, les départements ont retenu «les plans de cours les plus représentatifs des tendances et des pratiques départementales». Quant aux cours de la formation générale complémentaire, ils devaient faire partie de l'offre de cours en vigueur en 1996-1997 et être représentatifs de la somme de cours offerts.

Un questionnaire, «qui s'appuyait largement sur la banque de questions préparée par la Commission», a été administré aux élèves de tous les programmes du préuniversitaire et de treize des vingt-trois programmes du technique; les élèves rejoins étaient, pour la plupart, inscrits au 4^e trimestre du préuniversitaire ou au 5^e trimestre du technique. Leur taux de réponse a été de 35 % (412/1175). Un questionnaire a également été administré aux professeurs; le taux de réponse s'est élevé à 73 % (87/110).

Le rapport ainsi produit s'avère fort bien écrit, complet, dense et solidement structuré. La mise en œuvre de la composante de formation générale y est analysée objectivement. La Direction du Collège a, de fait, manifesté un grand souci de transparence, en choisissant de produire un

rapport reflétant le plus fidèlement possible les points de vue des départements, tels qu'exprimés dans leurs rapports respectifs.

Évaluation de la formation générale

Pour chacun des éléments de la formation générale qui font l'objet de l'évaluation, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles d'améliorer la mise en œuvre de la formation.

La mise en œuvre des moyens pédagogiques

La mise en œuvre des moyens pédagogiques est évaluée sous les aspects suivants : la cohérence de la formation, les méthodes pédagogiques, les exigences propres aux activités d'apprentissage, l'évaluation des apprentissages, les épreuves synthèses de programmes.

La cohérence de la formation

Le Collège a élaboré, pour les fins de l'autoévaluation, un bref énoncé de projet éducatif dont il est le premier à reconnaître le caractère «très général». La Commission invite le Collège à préciser ce projet éducatif, notamment en ce qui concerne «le rôle et la place de la formation générale dans les programmes», ainsi qu'il l'envisage dans la conclusion de son rapport.

Avant la mise en place du Renouveau de l'enseignement collégial, le principe des groupes homogènes existait déjà au Collège Ahuntsic et était appliqué pour chaque programme. Les élèves d'un programme donné suivaient ensemble tous les cours de leur programme. Depuis le Renouveau, le Collège a maintenu le principe des groupes homogènes, sauf pour les cours de la formation générale propre. Pour ces cours-là, les programmes ont été regroupés en trois ensembles : Sciences et technologie; Sciences et techniques humaines, sciences et techniques de la gestion de la santé; Arts, lettres et communications graphiques. L'adaptation des cours, explique-t-on dans le rapport, «s'est concrétisée, là où c'était possible, dans les choix de thèmes, de textes, d'exemples». Le Département de langues, selon la Commission, a particulièrement bien articulé sa démarche dans ce domaine.

À l'expérience, cependant, les trois regroupements s'avèrent encore trop hétérogènes. C'est ce qui est souligné dans le rapport : «Même s'ils partagent le même champ de savoir et, théoriquement, les mêmes domaines d'activités professionnelles, qu'ont en commun des élèves de médecine nucléaire et de techniques policières, de chimie-biologie et d'électro-technique, d'impression et de lettres?» Les élèves eux-mêmes sont de cet avis : dans une forte proportion (de 59 % à 71 %, selon les disciplines), ils ont répondu dans le questionnaire que les cours propres ne tenaient pas du tout compte, ou seulement un peu, des particularités de leur programme.

Ces difficultés sont attribuées dans le rapport d'autoévaluation à la notion de formation générale propre, jugée «aussi nébuleuse que son appellation est amphigourique» et, encore plus, «à l'absence d'un véritable projet éducatif local qui aurait pu préciser le rôle et la place de la formation générale propre dans le programme d'études des élèves». La Commission, quant à elle, considère que le Collège devrait accentuer ses efforts pour adapter les cours de la formation générale propre aux programmes des élèves.

La Commission recommande au Collège de prendre les mesures nécessaires pour : 1) adopter une définition de la formation générale propre qui, tout en étant conforme à l'esprit du Règlement sur le Régime des études collégiales (RREC), fasse consensus auprès des départements concernés; 2) prévoir un nombre de regroupements de programmes suffisant pour faciliter l'adaptation des cours de formation générale propre aux programmes des élèves.

Le Collège dispense des cours de formation générale complémentaire dans les cinq domaines établis par le *Règlement sur le Régime des études collégiales* (RREC) : 1) Sciences humaines; 2) Culture scientifique et technologique; 3) Langue moderne; 4) Langage mathématique et informatique; 5) Art et esthétique. Dans chaque programme, les élèves ont accès à trois de ces domaines et doivent choisir deux cours dans un ou deux domaines. En 1996-1997, cela a représenté 107 groupes cours.

Le Collège a eu l'excellente idée d'adopter cinq orientations pour bien situer le rôle de ces cours complémentaires et en encadrer la mise en œuvre. En voici quelques extraits : «La formation générale complémentaire [...] fait partie intégrante de la formation collégiale. À ce titre, les cours qui la constituent doivent présenter les mêmes normes, les mêmes exigences, le même souci de rigueur et la même charge de travail [...] que tous les autres cours». Elle «ne peut donc servir de complément à la formation spécifique». Par ailleurs, au dire du Collège, la mise en œuvre de ces cours est facilitée par le fait qu'ils s'adressent à des groupes

homogènes. Même s'ils n'ont pas à s'adapter aux particularités des programmes, les professeurs ont à cœur de tenir compte des caractéristiques de leurs élèves, de leur niveau de préparation et, dans certains cas, de leur champ d'études.

Les méthodes pédagogiques

Les méthodes pédagogiques utilisées par la plupart des professeurs sont variées. Les plus populaires sont les suivantes : les exercices pratiques (utilisés par 87 % des professeurs), les exposés magistraux (82 %), les travaux d'équipe (64 %) et les travaux de production ou de création (54 %). Le rapport souligne «l'importance accordée à l'exercice pratique, souvent accompli en équipe» et ajoute que cela «semble imprimer une couleur locale aux méthodes pédagogiques utilisées en formation générale».

Les résultats de l'analyse des plans de cours et de l'enquête auprès des professeurs ont montré que ceux-ci estimaient leurs méthodes pédagogiques adaptées aux objectifs des cours mais, et ils le déplorent, moins propres à soutenir l'intérêt de leurs élèves. Ces derniers ont émis des opinions plus tranchées en répondant au questionnaire qui leur a été administré. C'est surtout dans les cours de Français, de Philosophie et, dans une moindre mesure, d'Anglais, que les élèves ont été nombreux à dire que les méthodes pédagogiques utilisées suscitaient peu leur intérêt. La Commission *suggère* au Collège de s'assurer que les professeurs utilisent des méthodes pédagogiques susceptibles de retenir davantage l'intérêt des élèves.

Les exigences propres aux activités d'apprentissage

La responsabilité de la vérification de la pertinence des travaux et examens est du ressort des départements, qui l'exercent au moyen de comités de plans de cours. Ces comités s'acquittent convenablement de cette responsabilité. Cela est confirmé par la réponse des élèves à la question sur l'importance des liens entre les examens et travaux demandés et les objectifs des cours : selon les cours, de 72 % à 81 % des répondants ont répondu par l'affirmative.

Il est expliqué, dans le rapport du Collège, que «l'équivalence des exigences et de la charge de travail d'un cours à l'autre n'est directement examinée que lorsque des problèmes évidents se manifestent». Le questionnaire administré aux élèves ne comportait pas de question sur ce point. Toutefois, les élèves rencontrés par le comité visiteur ont fait état de plusieurs cas d'un même cours donné par des professeurs différents où les exigences variaient notablement. La Commission *suggère* au Collège de prendre les mesures nécessaires pour s'assurer de l'équivalence de la charge de travail lorsqu'un cours est donné par plus d'un professeur.

L'évaluation des apprentissages

Les départements, par l'entremise des comités des plans de cours, s'assurent que les pratiques d'évaluation respectent les directives de la PIEA et des RDEA. Par ailleurs, les départements dispensant les cours de formation générale se sont dotés, depuis plusieurs années, d'un comité de révision de notes. Les travaux de ce comité ont amené les départements à se montrer rigoureux dans l'énoncé des consignes des travaux et dans la définition et l'explicitation des critères d'évaluation.

Dans leurs réponses au questionnaire, la majorité des élèves ont confirmé que, dans les cours de la formation générale, les critères de correction leur étaient communiqués à l'avance et que, à l'exception de ceux de Philosophie, ces critères étaient clairs. La Commission invite le Collège à améliorer la situation dans le cas de la Philosophie.

Le Collège a reconnu que «beaucoup [de professeurs] utilisent une série de petites évaluations sommatives pour s'assurer que les élèves fassent les travaux qu'on leur demande et donc les apprentissages exigés, en particulier lorsqu'il s'agit d'élèves moins forts ou peu intéressés.» «Dans les faits, poursuit-il, la frontière entre l'évaluation formative et l'évaluation sommative continue n'est pas toujours aussi claire que le voudrait l'approche renouvelée. Ainsi, dans les plans de cours examinés, la Réforme semble avoir eu peu d'effets sur les pratiques d'évaluation des professeurs, et l'approche par objectifs et standards ne semble pas être au centre de leurs préoccupations.» Une exception s'impose toutefois pour le Département de langues, où «la modification des pratiques s'est trouvée stimulée par l'arrivée de nombreux nouveaux professeurs dès le début de la Réforme.»

La Commission a examiné attentivement le matériel pédagogique des quatre cours de formation générale commune annexés au rapport d'autoévaluation : en Anglais langue seconde (*Anglais, langue et culture*, 604-102), en Français (*Écriture et littérature*, 601-101), en Philosophie (*Philosophie et rationalité*, 304-103) et en Éducation physique (*Gérer la pratique régulière de l'activité physique dans une perspective de santé*, 109-105).

En Français, le plan de cours, quoique bien structuré, n'est pas rédigé selon la méthode par compétences et standards. Il est difficile de savoir si la compétence visée est évaluée adéquatement, car le libellé de l'examen final et les critères correspondants ne figurent pas dans la documentation jointe. Plusieurs des éléments de compétence sont évalués par les travaux précédents, mais les critères utilisés ne permettent pas de confirmer une évaluation des éléments de compétence 1, 4, 5 et 6.

En Philosophie, le plan de cours analysé est clair et propose une démarche cohérente. Il est toutefois succinct et il n'est pas rédigé, lui non plus, par compétences et standards. Les évaluations prévues permettent néanmoins d'évaluer l'ensemble des objectifs du cours et leur niveau de difficulté est adéquat.

En Anglais, le plan de cours comporte l'énoncé de compétence et les éléments de compétence, mais pas les standards. En l'absence des grilles d'évaluation et des critères d'évaluation, il n'est guère possible de se prononcer sur le degré d'adéquation des instruments d'évaluation aux objectifs du cours.

En Éducation physique, le plan de cours comporte les éléments requis, dont l'énoncé de compétence et les éléments de compétence. Les deux objectifs sont évalués en tenant compte des critères de performance prescrits au devis; les instruments utilisés pour mesurer leur atteinte sont adéquats et le niveau de difficulté correspond aux standards.

La Commission recommande au Collège d'utiliser des modes et des instruments d'évaluation qui permettent d'attester l'atteinte des objectifs et des standards, particulièrement en Français et en Philosophie.

Les épreuves synthèses de programmes

Les outils nécessaires à la conception et à l'expérimentation des épreuves synthèses de programmes sont en place au Collège Ahuntsic depuis 1996. Ils ont été réalisés par les deux Comités permanents – celui du secteur préuniversitaire et celui du secteur technique – de la Commission des études et par le Service des programmes et du développement pédagogique. Le rapport du Collège précise que l'épreuve synthèse de programme commencera à être administrée à la session d'hiver 1999, tel que demandé par le Ministre. Il ajoute que l'épreuve sera introduite progressivement : dans un premier temps, elle se concentrera sur la formation spécifique, puis, dans un deuxième temps, elle intégrera la formation générale.

La visite d'évaluation a permis à la Commission de constater que le dossier avait progressé depuis la rédaction du rapport d'autoévaluation. Le principe de l'intégration de la formation générale dans l'épreuve synthèse de programme est désormais mieux accepté. Il est également mieux compris : pour les représentants de plusieurs disciplines, il ne saurait être question de prévoir une «épreuve à tiroirs», mais une véritable épreuve synthèse, incorporant la formation spécifique et la formation générale en un tout harmonieux. La visite a également permis d'apprendre que la Table de concertation de la formation générale, dont la création est envisagée à plusieurs endroits du rapport, a été mise sur pied. Il s'agit d'une structure toute trouvée pour traiter de l'intégration de la formation générale aux épreuves synthèses de programmes. La visite, en revanche, a montré que les élèves de quelques programmes n'étaient encore que très peu au courant de l'obligation de passer une épreuve synthèse et de la nature de celle-ci.

La Commission *suggère* au Collège d'intégrer la composante de formation générale aux épreuves synthèses de programmes et de voir à ce que les élèves de chaque programme obtiennent toutes les informations utiles sur ces épreuves.

* * *

L'adaptation insuffisante, aux programmes respectifs, des cours propres des élèves constitue l'un des problèmes majeurs du dossier de la formation générale au Collège Ahuntsic. Un nombre suffisant de regroupements de programmes devra être prévu mais, surtout, les départements concernés devront s'entendre sur une définition de la formation générale propre qui soit dans la ligne du renouveau collégial. Quant aux cours complémentaires, le Collège a su en encadrer la dispensation au moyen d'orientations pertinentes.

Les méthodes pédagogiques utilisées sont variées et elles permettent l'atteinte des objectifs attribués aux cours.

Les travaux et examens sont en lien avec les objectifs des cours. Les critères de correction sont, généralement, clairs et communiqués à l'avance. Par ailleurs, beaucoup reste encore à faire pour l'élaboration des plans de cours par objectifs et standards. De plus, l'équivalence des mêmes cours donnés par plus d'un professeur ne semble pas systématique. Enfin, le recours aux évaluations sommatives nombreuses laisse très peu de place aux évaluations formatives.

Des épreuves synthèses de programmes seront administrées à partir de la session d'hiver 1999. Du travail reste à accomplir pour l'intégration du volet de la formation générale, mais la visite d'évaluation a montré que le dossier avait progressé à ce chapitre depuis la rédaction du rapport.

Les ressources et la gestion

Ces dimensions sont examinées en particulier sous les aspects suivants : les activités de perfectionnement offertes aux professeurs, les ressources matérielles, didactiques et documentaires, les structures et le processus de gestion.

Les ressources

Le Service des programmes et de développement pédagogique a offert, en plus des activités s'adressant à tous les professeurs, des activités de perfectionnement destinées aux professeurs de la formation générale et portant sur la nouvelle approche préconisée par la Réforme. Il a préparé des guides pour la rédaction des plans de cours selon la formule des objectifs et standards, puis organisé «des séances de formation consacrées à l'explication des nouveaux outils et devis pédagogiques». Le taux de participation des professeurs ne semble pas avoir été élevé. Par exemple, seulement huit professeurs ont suivi l'activité *Des objectifs et standards aux plans de cours*, offerte, à huit reprises depuis le trimestre d'hiver 1994 dans le cadre de CPE/C Performa.

Il est possible que ce faible taux de participation résulte, en partie, du fait que les professeurs connaissent peu les activités de perfectionnement offertes par le Collège. C'est ce qui est suggéré par leurs réponses à deux des questions qui leur ont été posées lors de l'autoévaluation. Ils ont dit connaître, pour seulement 24 % d'entre eux, les mesures prises par le Collège pour favoriser la motivation des professeurs de la formation générale et, pour une proportion guère plus importante (29 %), les mesures prises par le Collège pour assurer l'implantation de la Réforme, notamment au regard de la formation générale.

Les professeurs connaissent davantage les mesures prises par leur département ou par des collègues pour contribuer à l'implantation de la Réforme dans leur discipline. Par ailleurs, dans les quatre départements concernés, des professeurs ont publié, seuls ou en collaboration, divers documents liés aux nouvelles exigences découlant de la Réforme. Donnons ici deux

exemples : *Document pour la préparation de l'épreuve ministérielle*, rédigé par deux professeurs de Français et *L'anglais intensif au Québec*, publié par un professeur d'Anglais.

Cela dit, le rapport du Collège ne fait pas mystère d'une résistance manifestée par plusieurs professeurs à l'endroit de la Réforme. «Plusieurs professeurs, y lit-on, trouvaient clairs et accessibles aux élèves les plans de cours rédigés avant la Réforme. Ils estimaient également que ces plans de cours faisaient, mais autrement, les mêmes distinctions que ce qu'il est convenu d'appeler la "nouvelle approche" par objectifs et standards». Le rapport fait également état d'une démotivation qui affecte un grand nombre d'enseignants. Ce malaise serait dû à plusieurs facteurs, dont ce qu'on «perçoit être de l'"indifférence" à l'égard de la formation générale de la part des professeurs de la formation spécifique et, à un moindre égard, de la direction du Collège». La Commission *suggère* au Collège de tout mettre en œuvre pour assurer une meilleure prise en compte des divers éléments du Renouveau de l'enseignement collégial.

Au chapitre des ressources matérielles, le rapport du Collège passe en revue plusieurs réalisations, dont voici quelques exemples. Il souligne, ainsi, «la contribution financière de la Fondation à des projets particuliers qui lui sont soumis tels la mise à jour des collections en Sciences humaines [...], l'acquisition d'une édition récente de l'Encyclopédie Universalis (imprimée et électronique), le remplacement de plus de 100 dictionnaires anglais et français». Il explique également que «Huit postes de travail, reliés à un réseau CD-ROM implanté au Centre de diffusion (bibliothèque), ont permis à plusieurs professeurs et étudiants d'expérimenter [...] ce nouveau médium». Le Département de langues s'est vu doté d'un laboratoire multimédia de langues et ses bureaux ont été récemment réaménagés. Enfin, un local a été spécialement aménagé pour la formation du personnel aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

La visite d'évaluation a permis d'apprendre qu'un certain nombre de faiblesses et de problèmes, soulevés dans le rapport, étaient en voie de correction. Le Centre d'aide en français, dont le rapport du Département de français dénonçait le démantèlement, a été aménagé dans de nouveaux locaux et a été équipé d'ordinateurs récents et de logiciels spécialisés. Il reprend progressivement ses activités, dont il sera question plus loin. Des ordinateurs supplémentaires ont été achetés pour les professeurs de Français et de Philosophie qui se plaignaient d'être sous-équipés à cet égard. Ces dernières acquisitions s'inscrivent dans un plan dont l'objectif consiste à pourvoir, à moyen terme, chaque professeur d'un ordinateur.

Des problèmes subsistent encore dont l'accessibilité des laboratoires d'informatique, en dehors des heures de cours, limitée à deux demi-journées par semaine. La mise en application progressive des recommandations contenues dans le rapport *Pour l'implantation des nouvelles technologies de l'information et des communications*, adopté en 1995 par le Conseil d'administration et confirmé par le *Plan d'action et de développement 1997-2000*, devrait permettre de les régler.

La gestion

Deux comités permanents relèvent de la Commission des études : l'un pour le secteur des études préuniversitaires – il se trouve à regrouper des représentants des quatre départements de la formation générale – et l'autre pour le secteur des études techniques. Entre autres mandats, ces comités approuvent les règles départementales d'application de la PIEA, déterminent la nature des épreuves synthèses de programmes et examinent les rapports départementaux d'approbation des plans de cours. Quatre instances relèvent de la Direction des études, dont le Service des programmes et du développement pédagogique, et la Coordination de l'enseignement préuniversitaire. Les départements de la formation générale sont sous la responsabilité de cette coordination. Quant aux programmes, ils sont placés sous la responsabilité de départements maîtres d'œuvre. La Commission invite le Collège à s'assurer que les structures administratives en place ne contribuent pas à isoler la composante de formation générale au sein du Collège.

«Il semble, cela est souligné dans le rapport, que la structure intermédiaire, Commission des études, Comités permanents, coordinations de l'enseignement, coordinations départementales, n'arrive pas à établir avec les professeurs un niveau d'échange d'informations, de rétroaction et de dialogue pour assurer la synergie des processus mis en place». La visite d'évaluation a permis à la Commission de parvenir aux mêmes conclusions et, notamment, de constater que même si les informations pertinentes étaient bien transmises aux diverses structures, elles descendaient plus difficilement au niveau des personnes. La Commission *suggère* au Collège de prendre les mesures nécessaires pour améliorer la circulation de l'information depuis la Direction jusqu'aux professeurs.

Les travaux réalisés par le Collège pour l'évaluation de la formation générale auront eu, entre autres mérites, celui de rapprocher les professeurs des différents départements concernés et de les amener à se parler, voire à se concerter. La mise en place d'une *Table de concertation de la formation générale* et la présence d'un stand d'information sur la formation générale lors

de la dernière journée *Portes ouvertes*, organisée à l'intention des finissants du secondaire, en constituent deux exemples particulièrement encourageants.

Les communications pourraient être améliorées entre les professeurs de la formation générale et ceux de la formation spécifique. La Commission invite le Collège à donner suite à l'action envisagée pour mieux asseoir la place des départements de formation générale dans la gestion des programmes.

Les résultats

Cette dimension de la mise en œuvre de la formation générale est examinée sous les aspects suivants : le taux de réussite des cours, le taux de diplomation et les services et mesures d'aide favorisant la réussite.

La réussite des cours et la diplomation

Les notes moyennes au secondaire obtenues par les élèves du Collège Ahuntsic sont, habituellement, comparables ou supérieures de quelques points aux chiffres du réseau.

Les taux de réussite aux cours de Français et d'Anglais sont irréguliers, selon les années, tantôt supérieurs à la moyenne provinciale tantôt inférieurs. C'est au premier cours de Français de la formation générale commune que les résultats sont les plus bas, affichant une moyenne de 60 % pour la période automne 1994 - hiver 1997, soit 3 % de moins que la moyenne provinciale. Les taux de réussite aux cours de Philosophie et d'Éducation physique sont meilleurs, le plus souvent égaux ou supérieurs à la moyenne provinciale.

Au cours des dernières années, les taux de réussite enregistrés par les élèves du Collège Ahuntsic à l'épreuve ministérielle de Français se sont maintenus entre 78 % et 88 %, sauf en mai 1997 où ils étaient descendus à 71 %. En mai 1998, leur taux était de 84 %, soit inférieur de 4 % à la moyenne provinciale. La Commission invite le Collège à prendre les mesures nécessaires pour améliorer la situation.

Au Collège Ahuntsic, 22,5 % des élèves de la cohorte de 1994 ont obtenu leur DEC à l'intérieur des délais prescrits. Si l'on considère le pourcentage de finissants auxquels il manquait exclusivement un ou des cours de formation générale, ce pourcentage était compris entre 20 % et 25 % dans le cas de 3 programmes sur 26. Si l'on considère le pourcentage des finissants auxquels il manquait au moins un cours de formation générale et un autre de formation spécifique, ce pourcentage était égal ou supérieur à 30 % dans le cas de 16 programmes sur 26. Si l'on additionne les deux catégories, c'est dans 17 programmes sur 26 que l'on dénombrait 30 % ou plus de finissants auxquels il manquait au moins un cours de formation générale. La Commission invite le Collège à analyser la situation de près de manière à circonscrire les causes d'échec et d'abandon, à identifier les cours de formation générale éventuellement en cause et à apporter les correctifs nécessaires.

L'encadrement des élèves

Les élèves ont répondu, dans une forte proportion, qu'ils étaient au courant des heures de disponibilité des professeurs en dehors des heures de cours. Peu d'élèves toutefois (de 12 % à 31 %, selon les disciplines) ont indiqué avoir profité de cette disponibilité, mais ceux qui l'ont fait ont déclaré que cela leur avait été utile dans une forte proportion (de 63 % à 78 %).

Des tests de classement de Français et d'Anglais sont administrés aux élèves qui s'inscrivent pour la première fois au cégep. Les élèves qui obtiennent de mauvais résultats au test de Français doivent s'inscrire au cours de mise à niveau en Français, mais sans que sa réussite soit obligatoire pour l'inscription au premier des cours de la séquence en Français. Il n'est pas étonnant que plusieurs abandonnent ce cours de mise à niveau et que les taux de réussite dans le premier cours de Français de la formation générale commune comptent parmi les plus faibles du Collège. La Commission a noté que l'une des actions envisagées consistait à rendre obligatoire la réussite du cours de mise à niveau pour l'inscription au premier cours de la séquence en Français.

Parmi les autres mesures de soutien, figure le Centre d'aide en Français dont les activités ont repris récemment. Il a accueilli soixante élèves au trimestre d'automne 1998 et le double est prévu pour le trimestre suivant. Les élèves y sont pris en charge par un professeur de Français ou par un «élève bénévole». La quasi totalité des élèves ont répondu qu'ils connaissaient le Centre d'aide, mais près des trois quarts ont dit qu'ils n'y avaient jamais eu recours.

Le Collège conclut en expliquant que les mesures de soutien ne rejoignent qu'insuffisamment les élèves qui en ont le plus besoin. Plusieurs actions sont envisagées au chapitre des mesures

de soutien dans le rapport d'autoévaluation, en plus de celle relative au cours de mise à niveau en Français. La Commission *suggère* au Collège d'améliorer les mesures de dépistage, de soutien et d'encadrement en les rendant obligatoires, au besoin, afin que les élèves y participent.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission en arrive à la conclusion que la mise en œuvre de la composante de formation générale des programmes d'études du Collège Ahuntsic est de qualité.

L'offre des cours complémentaires est encadrée par des orientations pertinentes. Les méthodes pédagogiques, variées, sont adaptées à l'atteinte des objectifs des cours. Les critères d'évaluation sont, généralement, clairs et communiqués à l'avance. Plusieurs professeurs des départements concernés ont élaboré du matériel pédagogique, dont des documents liés aux exigences nées du renouveau collégial. Un effort réel a été accompli dans l'utilisation des nouvelles technologies avec la mise sur pied d'un laboratoire de langues multimédia. Enfin, une expérience intéressante est à porter à l'actif du Collège pour la promotion de la formation générale avec l'organisation d'un stand de la formation générale, à l'occasion de la dernière journée «Portes ouvertes».

La Commission recommande, cependant, au Collège de prendre les mesures nécessaires pour : 1) adopter une définition de la formation générale propre qui, tout en étant conforme à l'esprit du RREC, fasse consensus auprès des départements concernés; 2) prévoir un nombre de regroupements de programmes suffisant pour faciliter l'adaptation des cours de formation générale propre aux programmes des élèves. La Commission recommande aussi au Collège d'utiliser des modes et des instruments d'évaluation qui permettent d'attester l'atteinte des objectifs et des standards, particulièrement en Français et en Philosophie.

La Commission suggère au Collège de s'assurer que les professeurs utilisent des méthodes pédagogiques susceptibles de retenir davantage l'intérêt des élèves; de voir à l'équivalence de la charge de travail lorsqu'un cours est donné par plus d'un professeur; d'intégrer la composante de formation générale aux épreuves synthèses de programmes et de veiller à ce que les élèves de chaque programme obtiennent toutes les informations utiles sur ces épreuves; d'assurer une meilleure prise en compte des divers éléments du Renouveau de l'enseignement collégial; d'améliorer la circulation de l'information depuis la Direction jusqu'aux professeurs; d'améliorer les mesures de dépistage, de soutien et d'encadrement en les rendant obligatoires, au besoin, afin que les élèves y participent.

Les suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation, le Collège Ahuntsic a souscrit à l'analyse faite par la Commission. Au-delà des remarques qui ont amené quelques précisions et nuances au rapport, le Collège a fait état d'actions réalisées, entreprises ou prévues afin d'améliorer la composante de formation générale de ses programmes de DEC. La Commission en a pris bonne note.

Actions réalisées

Un local supplémentaire pour le travail de groupe, avec ordinateurs pour les professeurs, a été mis à la disposition du Département de philosophie.

Actions entreprises

Table de concertation en formation générale : cette structure, dont la mise en place avait été annoncée dans le rapport, a commencé ses activités et a déjà tenu neuf réunions. Son plan de travail 1998-1999 comporte une liste concrète des tâches à réaliser, avec identification des responsables et indication des échéances.

Centre d'aide en Français : il poursuit ses activités comme prévu. Ainsi, au trimestre d'hiver 1999, plus de 135 élèves y ont été aidés par des stagiaires bénévoles (six étudiants de la Maîtrise en éducation de l'Université de Montréal).

Livret sur la Philosophie à l'usage des élèves : le Département de philosophie travaille à la confection de ce livret dont le but est le suivant : «complémentaire au plan de cours, il pourra comporter une brève présentation de la discipline, différentes consignes, des conseils afin de mieux s'adapter à cette discipline et de mieux comprendre le rôle et la place de la philosophie dans leur formation».

Ressources matérielles :

- «vaste opération de modernisation» des équipements informatiques dans l'ensemble du Collège;
- «travaux majeurs de modernisation et d'agrandissement de la bibliothèque»; «au terme de l'opération, les élèves et les enseignants pourront compter sur 300 postes de travail informatisés».

Actions envisagées

Ressources matérielles :

- un deuxième laboratoire de langues sera mis à la disposition des enseignants et des élèves au trimestre d'automne 1999;
- aménagement, au trimestre d'automne, d'une «classe polyvalente» «munie d'un ensemble de projection [...] et de six postes informatiques multimédias» «dans le cadre de l'implantation du programme d'Arts et Lettres»; cette salle pourra servir «aux disciplines de la formation générale complémentaire du domaine Art et esthétique»;
- à l'automne 1999, une salle sera aménagée pour le Département de philosophie «afin de favoriser une meilleure vie départementale et le travail de concertation entre les enseignants».

La Commission estime que ces actions contribueront à améliorer la mise en œuvre de la formation générale au Collège Ahuntsic. Elle souhaite être informée, au moment opportun, des actions réalisées au regard des recommandations contenues dans le présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président